

BUREAU

Séance du 1 février 2021

Délibération BU_20210201_003

Convention à intervenir avec le SDIS du CHER sur les modalités de remboursement d'un sapeur-pompier volontaire

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant délégation au bureau ;

Vu le projet de convention entre le SDIS du Cher et le SDIS de l'Indre relative à l'intervention de monsieur RAYGASSE ;

DECIDE :

Article unique. La convention entre le SDIS du Cher et le SDIS de l'Indre relative à l'intervention de monsieur RAYGASSE, ci-annexée, est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Serge DESCOUT